

Conditions générales d'abonnement  
Valables à compter du 16 Avril 2013

L'application web «Pilot'Emploi®» est la copropriété de **Fondation Jeunesse Avenir Entreprise**, fondation reconnue d'utilité publique dont le siège social est 60 avenue Mermoz 69372 Lyon cedex 08 et du **Service de Formation Continue** de l'Université de Strasbourg situé 21 rue du Maréchal Lefebvre 67100 Strasbourg.

Le présent document précise les conditions générales d'abonnement à l'application web «Pilot'Emploi®».

Le présent document sera à tout moment accessible dans l'application web «Pilot'Emploi®».

---

## 1-DÉFINITIONS

**JAE** : Désigne la Fondation Jeunesse Avenir Entreprise copropriétaire de l'application web «Pilot'Emploi®» avec le Service Formation Continue de l'Université de Strasbourg.

**L'abonné** : Désigne tout organisme ayant souscrit un abonnement à l'application web «Pilot'Emploi®» et accepté les présentes conditions générales d'abonnement.

**L'utilisateur** : Désigne toute personne recevant un code d'accès individuel composé d'un login et d'un mot de passe délivrés par l'abonné.

**L'abonnement** : Désigne les prestations décrites dans les présentes conditions générales d'abonnement régissant les relations entre l'abonné et JAE.

**L'application web «Pilot'Emploi®»** : Application web de médiation et de mesure de distance à l'emploi.

## 2-OBJET

Les présentes conditions générales d'abonnement ont pour objet de déterminer les conditions d'accès à l'application web «Pilot'Emploi®» et à son utilisation.

## 3-PRÉ-REQUIS TECHNIQUES

L'abonné reconnaît que l'accès à l'application web «Pilot'Emploi®» se fait par le réseau Internet et déclare faire son affaire et assumer les frais de fourniture et d'installation d'un terminal, d'un modem ou de tout autre matériel ainsi que le coût d'installation d'une ligne téléphonique pour accéder à l'application.

La responsabilité de JAE ne pourra être recherchée en cas d'impossibilité technique de connexion (panne de téléphone, panne de réseau, d'informatique, coupure d'électricité...).

L'abonné reconnaît et accepte que les coûts de communication téléphonique et d'accès au réseau Internet permettant la connexion et la consultation de l'application web «Pilot'Emploi®» sont à sa charge exclusive selon les tarifs pratiqués par son opérateur de télécommunications et son fournisseur d'accès.

## 4-L'ACCÈS À L'APPLICATION WEB «PILOT'EMPLOI®»

Les formules d'abonnement souscrites au tarif en vigueur au jour de la souscription par l'abonné permettent l'accès à l'application web «Pilot'Emploi®» pendant douze mois, de date à date, à partir de la remise par JAE du code d'accès.

Une fois en possession de son accès "Abonné", celui-ci crée autant de codes d'accès « Utilisateur » que le lui autorise son abonnement.

Le présent abonnement est conclu pour une durée minimum de 12 mois commençant à la date de remise du code d'accès à l'abonné. Il est reconduit par tacite reconduction pour des périodes de douze mois sauf résiliation selon les conditions prévues à l'article 7 ci-dessous.

## **5-LES CODES D'ACCÈS**

### **5.1-CODES D'ACCES "ABONNE"**

Après réception de la commande, l'abonné se voit attribuer un code d'accès composé d'un identifiant et un mot de passe lui permettant d'accéder à son espace d'administration. Ces informations lui sont transmises par courrier électronique et restent valides toute la durée de l'abonnement à savoir pendant douze mois, renouvelables par tacite reconduction.

Toute personne disposant de l'identifiant et du mot de passe de l'abonné sera considérée comme agissant au nom et pour le compte de l'abonné.

L'abonné est entièrement responsable de l'utilisation de ses identifiant et mot de passe. Il s'engage à prendre toutes dispositions utiles pour ne pas divulguer ces données confidentielles à des tiers.

JAE se réserve le droit de désactiver tout accès "Abonné" qui serait utilisé en même temps par un organisme autre que l'abonné identifié par JAE. Cette désactivation, dont l'abonné sera préalablement informé par courrier électronique, entraînera la résiliation de plein droit de l'abonnement.

JAE se réserve le droit de désactiver sans préavis et sans notification préalable tout accès "Abonné" en cas de défaut de paiement du prix lors de l'exécution ou du renouvellement de l'abonnement.

### **5.2-CODES D'ACCES "UTILISATEUR"**

L'abonné peut créer autant d'accès « Utilisateur » que le lui permet la formule d'abonnement souscrite.

Ces accès individuels sont composés d'un login et mot de passe. Ils devront être créés et attribués pendant la durée de validité de l'abonnement, soit douze mois à partir de la date de réception du code d'accès "Abonné".

Toute personne disposant d'un d'accès individuel sera considérée comme agissant au nom et pour le compte d'un utilisateur identifié par l'abonné.

## **6-RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT**

L'abonnement est reconduit par tacite reconduction pour des périodes de douze mois sauf résiliation dans les conditions prévues à l'article 7 ci-dessous.

A la date anniversaire de l'abonnement, l'abonné reçoit une facture de renouvellement. Ce renouvellement se fera sur la base du nombre d'accès souscrits initialement et au tarif en vigueur à la date du renouvellement.

## **7-RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT**

Sans préjudice des droits de JAE énoncés à l'article 5, l'abonnement sera résilié de plein droit en cas de défaillance de l'une ou l'autre des parties dans l'exécution de ses obligations s'il n'a pas été remédié à cette défaillance dans les vingt (20) jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par la partie victime de cette défaillance.

### 7.1-Résiliation à l'initiative de l'abonné

L'abonné peut résilier l'abonnement moyennant un préavis d'un mois minimum avant la date d'échéance de l'abonnement, en adressant à JAE un courrier recommandé avec accusé de réception. L'abonné ne pourra prétendre au remboursement total ou partiel de l'abonnement résilié à son initiative.

### 7.2-Résiliation à l'initiative de JAE

Sans préjudice des droits de JAE énoncés à l'article 5, l'abonnement sera résilié de plein droit en cas de défaillance par l'abonné dans l'exécution de ses obligations s'il n'a pas été remédié à cette défaillance dans les vingt (20) jours suivant une mise demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par JAE à l'adresse de l'abonné.

## **8-LIMITE DES DROITS D'UTILISATION**

L'abonné reconnaît qu'il bénéficie, en contrepartie du paiement du prix, d'une autorisation non exclusive d'accès à l'application web «Pilot'Emploi®», à l'usage exclusif des personnes relevant de sa structure.

L'autorisation concédée est strictement réservée à l'abonné et ne peut sous aucun prétexte être cédée ou apportée à titre onéreux à un tiers sous quelque forme que ce soit.

L'abonné s'interdit de transférer, retransmettre, dupliquer, vendre ou permettre à un tiers d'utiliser ou de consulter, à titre gratuit ou onéreux, et par quelque moyen que ce soit, tout ou partie des contenus achetés. Il s'interdit également de mettre en place tout procédé informatique ou électronique permettant à des utilisateurs ne dépendant pas de sa structure de se connecter à l'application web «Pilot'Emploi®».

L'abonné s'interdit de réaliser des copies électroniques ou sur support papier de l'application web «Pilot'Emploi®». Seules les impressions générées par la fonction "Imprimer" de l'application web «Pilot'Emploi®» sont autorisées. (cf. : 10 : Propriété Intellectuelle)

Toute utilisation du contenu de l'application ou d'un quelconque de ses éléments contraire aux présentes engagera la responsabilité de l'abonné notamment à l'égard de JAE, et sera susceptible de l'exposer à des sanctions pénales.

En outre, en cas de violation par l'abonné d'une quelconque des présentes conditions exposées aux présentes, JAE sera habilitée de plein droit et sans préavis à suspendre l'accès à l'application web «Pilot'Emploi®» et/ou à résilier l'abonnement et conservera à son profit toute somme payée par celui-ci. En outre, toute somme éventuellement due deviendra immédiatement exigible sans préjudice de tous dommages-intérêts supplémentaires éventuels.

## **9-DONNÉES PERSONNELLES**

Les utilisateurs l'application web «Pilot'Emploi®» sont tenus de respecter les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales. Ils doivent notamment s'abstenir, d'une manière générale, de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.

En conformité avec les dispositions de la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978, le traitement automatisé des données nominatives réalisé à partir de cette application web a fait l'objet d'une déclaration le 16 avril 2013 (n° d'enregistrement : 1667041) auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'application web «Pilot'Emploi®» est configurée pour collecter des adresses IP (date, heure, adresse Internet Protocole de l'ordinateur du visiteur, page consultée) destinées à estimer la fréquentation de l'application.

Conformément aux articles 39 et suivants de cette loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données nominatives. L'abonné peut à tout moment et sans motif exercer ce droit en adressant à JAE par courrier électronique à l'adresse [lyon@fondation-jae.org](mailto:lyon@fondation-jae.org) une demande dans laquelle il indiquera son nom, prénom, adresse et téléphone.

Les données personnelles recueillies sur l'application résultent de la communication volontaire. La Fondation JAE conserve de manière confidentielle ces données personnelles pour une durée ne pouvant excéder deux ans après la date de résiliation de l'abonnement.

Les adresses électroniques collectées ne feront l'objet d'aucune cession à des tiers ni d'aucun traitement de la part de JAE dont les utilisateurs ne seraient préalablement informés.

Par ailleurs, nous vous informons que le secret des correspondances transmises sur le réseau Internet n'est pas garanti. Chaque utilisateur est, de ce fait, seul responsable du contenu de sa correspondance.

## **10-PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Tous les éléments reproduits ou accessibles sur l'application web «Pilot'Emploi®» sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et le droit de copyright pour le monde entier au bénéfice de JAE et/ou des auteurs ou ayants cause.

L'abonné s'interdit de copier, reproduire, diffuser, vendre, publier ou exploiter sous tout format (électronique, numérique, papier...) et de quelque manière que ce soit un élément quelconque des contenus en ligne ainsi que les contenus des impressions générées par l'application web «Pilot'Emploi®» pour lequel il a obtenu un droit d'utilisation.

L'abonné reconnaît qu'il n'acquiert, ne peut acquérir et ne peut permettre à un tiers d'acquérir un quelconque droit de propriété intellectuelle ou droit de copyright sur l'un quelconque des éléments des contenus en ligne qui restent la propriété exclusive de JAE et/ou des auteurs ou ayant cause.

Le logo Pilot'Emploi® ne peut être modifié – proportions, couleurs, éléments, constituants et ne peut être sujet à aucune transformation, animation ou tout autre processus. Le logo Pilot'Emploi® ne peut être utilisé et associé qu'aux seules informations vérifiables. La Fondation JAE ou le Service Formation Continue de l'Université de Strasbourg se réservent le droit d'approuver ou de désapprouver toute utilisation du logo Pilot'Emploi®, pour assurer son utilisation correcte, conformément à l'éthique, la morale et à ses intérêts. Les conditions mentionnées ci-dessus s'appliquent dans le cadre de pages web et à l'utilisation du logo dans tout autre document. La Fondation JAE ou le Service Formation Continue de l'Université de Strasbourg se réservent le droit de modifier les conditions d'utilisation du logo Pilot'Emploi® à tout moment.

## **11-RÈGLES D'USAGE DE L'INTERNET**

L'abonné déclare connaître et accepter les caractéristiques et limites du réseau Internet.

Il reconnaît notamment :

- que les temps de réponse lors de l'interrogation de l'application web «Pilot'Emploi®» dépendent de la fluidité et de l'encombrement du réseau Internet,
- que les données circulant sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité relative et ne sont pas protégées contre d'éventuels détournements ou piratages,
- qu'il lui incombe de protéger son matériel informatique ainsi que les logiciels qui y sont stockés contre toute intrusion ou contamination par d'éventuels virus.

## **12-LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

L'abonné est seul responsable de la consultation de l'application web «Pilot'Emploi®» et de l'emploi qu'il fait des résultats obtenus.

En aucun cas JAE ne pourra être tenue comme civilement responsable en raison des informations transmises ou de leur valeur, des conséquences de l'utilisation de ces informations et plus généralement d'un quelconque dommage de quelque nature que ce soit, direct ou indirect, résultant des informations extraites de l'application web «Pilot'Emploi®»

Le présent abonnement offre à l'abonné une prestation d'utilisation de l'application web «Pilot'Emploi®». En aucun cas l'abonné ne pourra considérer qu'il s'agit d'une prestation de conseil.

JAE prendra toutes les dispositions pour que son application et les courriers électroniques échangés avec l'abonné soient exempts de virus. En cas de contamination et dans l'hypothèse où la responsabilité de JAE serait retenue, il est expressément convenu qu'elle sera en tout état de cause limitée, pour toutes les demandes de réparation, au prix réglé par l'abonné au titre du présent abonnement.

En conséquence, JAE décline toute responsabilité :

- Pour toute inexactitude ou omission portant sur les informations disponibles sur l'application web «Pilot'Emploi®» ;
- et plus généralement pour tout dommage direct ou indirect, quelle qu'en soit la cause ou la nature résultant de la consultation et de l'usage de l'application web «Pilot'Emploi®».

De plus JAE tient à signaler que :

- Les exemples utilisés ne constituent pas des règles mais ont pour objet l'illustration pédagogique d'une ou plusieurs règles.
- certaines rédactions peuvent exceptionnellement être transformées par les systèmes d'impression au point que leur signification devienne erronée.
- Les opérations de téléchargement peuvent entraîner la disparition d'un bloc de caractères, supprimant ainsi une information essentielle.

L'abonné s'interdit en conséquence de réclamer quelque indemnisation que ce soit à JAE et d'agir à toutes autres fins à son encontre pour le cas où les objectifs escomptés en souscrivant l'abonnement ne seraient pas atteints.

## **13-FORCE MAJEURE**

Aucune des parties au contrat d'abonnement ne pourra être tenue responsable de l'inexécution, des manquements ou retards pris dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations qui seraient dues à la survenance d'un cas de force majeure, comme habituellement reconnu par la jurisprudence, tels que, notamment, les interdictions d'exporter résultant d'une décision gouvernementale, les mouvements sociaux sectoriels ou nationaux, les blocages des transports de toute nature, les pannes électriques et téléphoniques. La force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence.

## **14-ACCESSIBILITÉ A L'APPLICATION**

L'application web «Pilot'Emploi®» est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cependant JAE se réserve le droit d'interrompre l'accès à l'application web «Pilot'Emploi®» pour des raisons de maintenance, de mises à jour ainsi que pour toute autre raison technique.

## **15-DISPOSITIONS DIVERSES**

Les conditions générales d'abonnement constituent l'intégralité des dispositions régissant les relations entre les parties. Elles remplacent toute communication, proposition ou contrat antérieur entre les parties concernant l'objet des présentes.

Si une disposition de l'abonnement devait être déclarée nulle et non avenue pour quelque raison, la validité et le caractère exécutoire de toutes dispositions restantes n'en seraient pas affectés.

Toute tolérance de l'une des parties envers la non-exécution ou l'exécution imparfaite par l'autre partie d'une ou plusieurs clauses ou obligations du présent abonnement, que ce soit de façon temporaire ou permanente, ne saurait s'analyser en une renonciation, même implicite, aux droits découlant de ladite clause.

Le Contrat est régi par le droit français.

Il est expressément convenu que les parties appliqueront toutes nouvelles dispositions légales relatives au droit de l'Internet qui seraient applicables en France.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une des dispositions de l'abonnement, et à défaut d'un accord amiable des parties, les litiges seront portés devant le Tribunal compétent de Lyon, seul compétent même en cas de pluralité de défendeurs ou de recours en garantie.

---

### **Crédits**

L'application web «Pilot'Emploi®», est administrée par la Fondation Jeunesse Avenir Entreprise, depuis son siège social à Lyon.

Directeur de publication : [Fondation JAE](#), Lyon  
Conception éditoriale, suivi de conception du site : [Fondation JAE](#), Lyon  
Développement : [Fondation JAE](#), Lyon  
Hébergement : Société [Anthémis](#), Villeurbanne  
Conception et maintenance technique : [Fondation JAE](#), Lyon